Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260413-2026130410-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 13 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/04/2026.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : CORDON Magali, HIVERT Sylvie, LECORVAISIER Manon, LEMONNIER Sandrine, MACE Marion, MORIN Héloïse, PIGEON Patricia, RONDIN Perline, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann, BREHIN Pierrick, BRUNE Didier, CHAPPE Samuel, GUILLOUX Sylvain, RICHARD Hervé, ROUSSEL Axel, SORIN Rémi, TROMEUR Alban

A été nommé(e) secrétaire : M. ROUSSEL Axel

2026-13/04-10 – Ressources humaines : mise à jour du tableau des emplois suite à l'avancement de grade

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la délibération en date du 3 décembre 2012 portant sur le Ration Promu/Promouvable
Vu l'arrêté en date du 22 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestions RH à compter du 1er janvier 2021
Vu l'arrêté en date du 7 avril 2026 établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026
Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026 conformément aux lignes directrices de gestion.
Cette modification, préalable à la nomination, peut entrainer la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.
Vu le tableau des emplois,
Considérant la proposition de Monsieur le Maire :
1)
- la suppression d'un emploi d'Adjoint administratif à temps complet,
- la création d'un emploi d'Adjoint administratif principal 2e classe à temps complet
2)
- la suppression d'un emploi d'Adjoint technique à temps complet,
- la création d'un emploi d'Adjoint technique principal 2e classe à temps complet
3)
- la suppression d'un emploi d'Adjoint technique à temps non complet, 26/35e
- la création d'un emploi d'Adjoint technique principal 2e classe à temps non complet, 26/35e
4)
- la suppression d'un emploi d'Adjoint technique à temps non complet, 22.70/35e
- la création d'un emploi d'Adjoint technique principal 2e classe à temps non complet, 22.70/35e
5)
- la suppression d'un emploi d'Adjoint technique à temps non complet, 31.30/35e
- la création d'un emploi d'Adjoint technique principal 2e classe à temps non complet, 31.30/35
6)
- la suppression d'un emploi d'Adjoint technique à temps non complet, 28.18/35e

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260413-2026130410-DE

- la création d'un emploi d'Adjoint technique principal 2e classe à temps non complet, 28,00/35e

Soit une mise à jour du tableau des effectifs au 1 mai 2026 :

Récapitulatif du tableau des effectifs le 1/5/2026

Tableau des effectifs			
Service Administratif Communication Animation	Attachés territoriaux	Attaché	35,00
	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur 35.00	
	Adjoints administratif territoriaux	Adjoint administratif principal 1e classe	28,00
		Adjoint administratif territorial	35.00
		Adjoint administratif territorial	35.00
		Adjoint administratif territorial principal 2e classe	35.00
Patrimoine	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine 2e classe	35,00
Service technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 2e classe	35,00
		Adjoint technique principal 2e classe	35,00
		Adjoint technique	35,00
		Adjoint technique	35,00
		Adjoint technique	35,00
		Adjoint technique	35,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260413-2026130410-DE

Restaurant Municipal	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 2e cl	31,87
		Adjoint technique	28,00
Restaurant municipal et entretien des locaux		Adjoint technique principal 2e classe	26,00
		Adjoint technique principal 2e classe	22,7
		Adjoint technique principal 2e classe	31,30
		Adjoint technique	21.72
		Adjoint technique	17,38
		Adjoint technique	9,83
Scolaire Périscolaire	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 2e classe	28,18
	Agents spécialisés des écoles maternelles	Adjoint technique	23.70
		Adjoint technique	27,39
		Adjoint technique	19,51

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1er mai 2026 ;
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 14/04/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
M. ROUSSEL Axel

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le
15 AVR. 2026